



Intitulé du Poste : *Evaluation finale du projet 'Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central' (PAJURR)*

Type de Contrat : Consultant national

Lieu d'affectation : Kananga (avec des descentes sur le terrain dans les communes de Kananga, dans les territoires de Dibaya, Luiza et Kazumba)

Durée de la mission : 30 jours ouvrables (mission perlée sur une période de 2 mois maximum)

Début de la mission : **29 Mars 2021**

Date limite de dépôt :

I. CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PAJURR

a. Contexte – Analyse de conflits

Plusieurs facteurs politiques, économiques et sociaux ont largement contribué à l'éruption d'une violence généralisée dans la province du Kasai Central. L'élément déclencheur renvoie à l'assassinat du chef coutumier, Jean Pierre Mpandi, le 12 août 2016, ce qui a conduit à l'embrasement de la province et à un déchaînement de violence, jusque-là contenue. Le conflit s'est ensuite étendu aux provinces voisines du Kasai et du Kasai Oriental. Le conflit a eu des conséquences dramatiques sur les populations avec des centaines de milliers de victimes et de déplacés ainsi que la destruction de nombreuses infrastructures de services publics et communautaire. La région du Kasai est en proie à une crise humanitaire aiguë, qui rend particulièrement difficile les efforts de construction de la paix.

Le rapport du BCNUDH met en exergue le nombre important d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, de mutilations, de viols et de pillages ainsi que la cruauté de certaines pratiques, qui ont été commises pendant les années du conflit à travers la région du Kasai. Il est également relevé le nombre élevé d'enfants qui ont été enrôlés et ont participé directement aux hostilités ainsi que la disproportion des moyens utilisés. Ainsi, les femmes et les enfants ont été les premières victimes du conflit en particulier lors des attaques contre les villages. De nombreuses femmes et enfants se sont retrouvés au milieu des conflits armés entre les différentes parties prenantes et parfois visés délibérément par ces-derniers.

Plus de détails sont disponibles dans la première partie du document de projet.



Prodoc PAJURR
VF.pdf

b. Informations générales sur le projet PBF & Objectifs et résultats escomptés du projet

Dans leur mission d'appui au Gouvernement de la RDC pour la consolidation de la paix et le renforcement de la gouvernance démocratique, le PNUD, le BCNUDH et Search For Common Ground ont élaboré un projet conjoint visant à consolider la paix au Kasai Central - Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central » / PAJURR en signe. Le projet a démarré en Novembre 2018 pour une durée initiale de 24 mois, qui a été étendue à 30 mois. Le projet clôture

officiellement au 22 mai 2021. Le budget global de mise en œuvre est 3.500.000 USD réparti entre les trois axes d'intervention et les trois agences de mise en œuvre.

Le projet PAJURR est mis en œuvre dans la province du Kasai Central, en particulier dans la Ville de Kananga et les territoires de Dibaya, Luiza et Kazumba.

Objectif principal & stratégie d'intervention :

L'objectif principal est de renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées et de réduire les facteurs de conflit au Kasai Central à travers une approche holistique. Le projet développe une approche à plusieurs niveaux : institutionnel, communautaire et individuel afin de maximiser les effets des interventions et de s'inscrire dans une logique de pérennisation de l'action.

Ainsi, le projet PAJURR a développé une stratégie décomposée en trois axes d'intervention complémentaires. En effet, les deux premiers axes d'intervention recouvrent les quatre piliers de la justice transitionnelle (droit à la justice, garanties de non-répétition, droit à la vérité et droit à la réparation) qui visent à accompagner la transformation de la société du conflit vers la paix et à concrétiser la réconciliation des individus et des communautés. Les différents mécanismes de justice transitionnelle mis en place sont complétés et renforcés par la relance de l'économie locale et le développement d'échanges commerciaux intercommunautaires afin de créer des interdépendances entre les communautés et de réduire les vulnérabilités socioéconomiques des individus et des communautés. Puisque le Kasai Central a été l'épicentre du conflit et des violations commises, les différentes interventions du projet seront concentrées dans cette province afin de permettre la construction de fondations solides pour un développement et une paix durable. Il s'agit d'un projet pilote, innovant et catalytique qui requiert la complémentarité entre tous les axes d'intervention.

Objectifs spécifiques :

Le **Programme PAJURR** poursuit trois objectifs spécifiques, à savoir : (1) *la Justice est restaurée dans sa fonction de pacificatrice sociale à travers une lutte contre l'impunité efficace et le renforcement des capacités de la chaîne pénale*; (2) *Les communautés affectées par le conflit interagissent pacifiquement et partagent une compréhension commune du conflit* ; (3) *Les échanges commerciaux entre les communautés sont redynamisés et contribuent à la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit*.

Résultats attendus :

Les **résultats** attendus du projet sont les suivants :

1. Les capacités techniques et opérationnelles de la police sont renforcées en vue d'assurer la protection des populations et la diminution des conflits ;
2. L'offre de justice pénale est améliorée ce qui contribue à lutter efficacement contre l'impunité des auteurs de crimes internationaux et/ou graves ;
3. Les victimes de crimes internationaux et/ou graves et les personnes les plus vulnérables (en particulier les femmes et les enfants) bénéficient d'une assistance judiciaire et juridique de qualité et sont informées sur leurs droits ;
4. La redevabilité des acteurs de la chaîne pénale est renforcée et contribue à accroître la légitimité et la confiance de la population dans les institutions ;
5. Les individus et les communautés affectées par le conflit disposent d'informations crédibles sur la destinée de leurs membres disparus– droit à la vérité ;
6. Des mécanismes de réparation matérielle et/ou symbolique des préjudices subis sont mis en place ;

7. Les structures locales de la prévention et transformation de conflit ont la capacité, la crédibilité et l'opportunité de s'engager dans la transformation du conflit et la médiation ;
8. L'accès à l'information relative à la transformation du conflit et à la médiation par les communautés au Kasai Central est amélioré ;
9. Les mécanismes alternatifs de résolution des conflits et les institutions judiciaires travaillent en complémentarité en vue d'assurer la cohésion sociale et d'améliorer l'accès à la justice pour les groupes vulnérables ;
10. Les communautés locales et les institutions et autorités locales prennent conscience des droits économiques sociaux et culturels et des modalités pour les réaliser de manière démocratique ;
11. L'accessibilité aux marchés et aux infrastructures de base est améliorée et permet la création d'emplois temporaires pour les personnes affectées par le conflit (déplacés, retournés, et victimes de violences...);
12. La productivité des agriculteurs/trices est améliorée par l'adoption des meilleures pratiques agricoles afin de réduire les tensions liées à la rareté des ressources ;
13. Les populations affectées par le conflit (en priorité les déplacés, les retournés et les victimes), en particulier les femmes et les jeunes, ont accès aux services financiers de proximité grâce à une meilleure structuration en groupe d'épargne (MUSO/AVEC) ;

c. Alignement du projet & Parties prenantes au projet PAJURR

Alignement du projet PAJURR sur les cadres et documents stratégiques nationaux :

Le projet PAJURR s'aligne également sur la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ) et son Plan d'Actions Prioritaires (PAP). Dans le cadre de son intervention en matière de justice transitionnelle, le projet contribue à réaliser les résultats suivants :

- Axe 1 – Résultat 1 : L'aide judiciaire pour les plus démunies et les personnes en situation de vulnérabilité est effective ;
- Axe 1 – Résultat 3 : Le recours aux cliniques juridiques et aux MARC est soutenu par l'Etat ;
- Axe 2 – Résultat 8 : La redevabilité des magistrats est améliorée dans le respect de leurs droits et de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- Axe 3 – Résultat 13 : Les capacités des acteurs de la justice sont renforcées grâce à une offre de formation initiale et continue adaptée à leurs besoins ;
- Axe 4 – Résultat 14 : La lutte contre l'impunité et la corruption est renforcée ;
- Axe 4 – Résultat 17 : Les droits des personnes détenues sont garantis.

En outre, les interventions en faveur de la police s'alignent sur le guide pratique de la police de proximité issu de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC) et le plan d'actions quinquennale de réforme de la police.



Alignement du projet PAJURR sur les cadres et documents stratégiques internationaux :

Le projet PAJURR contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. De manière spécifique, il s'inscrit dans l'ODD 16 – Paix, Justice et Institutions Efficaces – notamment à travers son approche axée sur les piliers de la Justice Transitionnelle qui vise à assurer la transition entre le conflit et la paix à travers la restauration de l'Etat de droit et la coexistence pacifique des communautés et des individus. Par ses interventions en

matière de relèvement communautaire, le projet s'inscrit dans la réalisation des ODD suivants : ODD 2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; ODD 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; ODD 12 – Etablir des modes de consommation et de production durables.

Le projet s'aligne également sur le mandat de la MONUSCO consacré dans les Résolutions 2409, 2502 et 2556 dont l'une des priorités stratégiques est d'assurer la protection des civils, à travers notamment la lutte contre l'impunité et la promotion de l'Etat de droit. Il entre également dans le cadre de la Résolution 2348 qui demande à la MONUSCO de « travailler de concert avec les autorités de la RDC afin d'arrêter et de traduire en justice ceux qui sont présumés coupables de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits dans le pays, en particulier les chefs des groupes armés et ceux qui soutiennent ces groupes, notamment en coopérant avec les Etats de la région et la CPI ».

En outre, la stratégie du projet s'aligne sur la Résolution de l'Assemblée Générale, du Conseil des Droits de l'Homme – A/HRC/38/L.8 – relative à l'Assistance Technique à la RDC et Etablissement des Responsabilités concernant les événements dans la région du Kasai. Cette résolution rappelle la responsabilité de tous les Etats à promouvoir et protéger les droits et libertés fondamentales ainsi qu'à lutter contre l'impunité, en particulier pour les crimes les plus graves.

Le projet PAJURR s'inscrit au sein du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RDC (PNUAD) 2013-2017 qui a été prolongé jusqu'en décembre 2018. Les résultats escomptés par le projet contribuent directement aux Effets suivants :

- Effet 1 – Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC : le projet vise à renforcer les institutions judiciaires et à assurer un accès facilité à une justice de qualité ; ainsi l'Etat de droit est restauré et les droits fondamentaux de tous les citoyens sont protégés.
- Effet 2 – Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs-clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emplois et de revenus.
- Effet 3 – Les populations et en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables bénéficient d'une offre accrue de services sociaux de base de qualité avec un intérêt particulier pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix.
- Effet 6 – Toutes les régions de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits humains et la réduction des tensions et conflits : le projet vise à améliorer la connaissance diffuse des droits humains au sein des populations à travers des campagnes de sensibilisation. En outre, il contribue à la pacification des relations entre les communautés et à mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de résolution de conflits.



UNDAF2013-2017.p
df

Le projet PAJURR s'inscrit également dans le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2020 – 2024, qui a succédé au PNUAD et s'intègre pleinement dans l'Axe 1 – Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie – et ses trois effets :

- Effet 1.1 - D'ici 2024, la prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier celle des personnes vulnérables, y compris les réfugiés/déplacés, des femmes et les jeunes ;
- Effet 1.2 - D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiés, déplacés) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection, à travers le renforcement des systèmes judiciaires, sécuritaires, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle ;
- Effet 1.3 - D'ici 2024, les institutions publiques, les médias et la société civile, au niveau central et décentralisé, exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique, apaisée, efficace et inclusive, porteuse d'effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'Etat de droit.



UNSDCF-RDC
2020-2024 VF.pdf

Le projet PAJURR est également aligné sur le cadre programmatique du Bureau Pays du PNUD RDC (CPD 2013/2017 étendu jusqu'en 2019), en particulier sur le Résultat 3 - 'L'autorité de l'Etat est progressivement restaurée et des réponses structurelles sont formulées et appliquées au niveau communautaire dans les domaines de la gestion et prévention des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA dans les provinces cibles'. Désormais au sein du CPD 2020/2024 du PNUD-RDC, le projet PAJURR s'intègre au niveau du Produit 1.3 du Résultat 1 lié au renforcement des institutions de la chaîne pénale en faveur du renforcement de l'Etat de droit et de l'accès à la justice ainsi qu'au niveau du Produit 3.1 du Résultat 3 lié au renforcement des capacités et de la résilience des individus et des communautés, notamment à travers la création d'emplois temporaires afin de renforcer la cohésion sociale et de consolider la paix dans les provinces affectées par les conflits.

Parties prenantes au projet PAJURR :

Le projet PAJURR est mis en œuvre conjointement par le BCNUDH, SFCG et le PNUD qui en assure la coordination. Les trois agences d'exécution coordonnent également les différentes interventions avec d'autres projets en cours dans les zones d'intervention, notamment menés par la MONUSCO et les acteurs humanitaires pour les questions de relèvement communautaire.

Il est mis en œuvre sous la tutelle du Ministère du Plan au niveau national et provincial ainsi qu'en étroite collaboration avec le STAREC.

Le projet PAJURR cible les bénéficiaires directs suivants :

1. Ministère de la Justice et des Droits Humains du Kasai Central ;
2. Les acteurs de la chaîne pénale de la province du Kasai Central : commissariats et sous-commissariats ; cours et tribunaux civils et militaires ; administration pénitentiaire ; Barreau ;
3. Les victimes de crimes internationaux et de violations graves des droits de l'homme (en particulier les femmes, enfants et groupes vulnérables), les personnes poursuivies pour crimes internationaux et violations des droits de l'homme ainsi que les personnes placées en détention provisoire et en détention irrégulière ;
4. Les journalistes et les radios communautaires ;
5. 800 individus sélectionnés selon des critères objectifs et transparents pour travailler sur la réhabilitation des infrastructures communautaires via l'approche 3x6 ;

6. STAREC ;

Le projet PAJURR bénéficie à l'ensemble des populations de la province du Kasai Central, en particulier dans les territoires de Luiza, Dibaya, Kazumba et Ville de Kananga à travers les interventions complémentaires en matière de renforcement de l'Etat de droit et de la cohésion sociale ainsi que de la relance de l'économie locale à travers le développement d'activités génératrices de revenus.

II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

En réponse aux exigences du Peacebuilding Fund en matière de suivi-évaluation et de redevabilité, cette évaluation finale est initiée par le PNUD avec l'implication de toutes les parties prenantes du projet PAJURR. Cette évaluation finale sera conduite dans le respect des principes d'évaluation énoncés dans [le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation](#)¹ et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies](#)².

Cette évaluation finale indépendante offre l'occasion d'évaluer les réalisations du projet PAJURR de manière inclusive ainsi que de déterminer sa contribution globale et valeur ajoutée en matière de consolidation de la paix en RDC et au Kasai Central en particulier dans les domaines de la justice transitionnelle et du relèvement communautaire. En évaluant la performance du projet à l'aune des objectifs et résultats fixés en matière de consolidation de la paix, l'évaluation identifiera les approches et stratégies efficaces et réussies pour la consolidation de la paix ainsi que les domaines où les résultats sont plus mitigés par rapport aux attentes. Ainsi, cette évaluation s'inscrit dans une perspective de redevabilité et d'apprentissage.

Objectifs de l'évaluation :

Sous la supervision de l'Unité Assurance Qualité et Partenariat (UPAQ) du PNUD RDC et de l'unité Consolidation de la Paix et Renforcement de la Démocratie (CPRD), cette évaluation finale a pour objectifs de :

1. Evaluer la performance globale du projet PAJURR au regard des objectifs assignés et des résultats escomptés (impact ; effet ; produit) selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, durabilité³ (aspects programmatiques et opérationnels) ;
2. Identifier et analyser les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l'atteinte des effets et résultats attendus par le projet PAJURR ;
3. Evaluer dans quelle mesure le projet PAJURR a contribué réellement à la réduction des facteurs de conflit en RDC de manière générale, au Kasai Central, de manière spécifique ainsi que la contribution du projet PAJURR à l'atteinte des ODD, en particulier de l'ODD 16 ;
4. Evaluer si l'appui du Peacebuilding Fund à travers le projet PAJURR a contribué à la promotion et réalisation de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité à travers une attention particulière portée à la participation des femmes dans les processus de paix ;
5. Evaluer si le projet PAJURR a été mis en œuvre selon une approche sensible au conflit ;
6. Réaliser un journal des bonnes pratiques et des leçons apprises de la mise en œuvre du projet PAJURR ainsi que des innovations ;

¹ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

² <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

³ "Better criteria for better evaluation, Revised Evaluation criteria, Definitions and Principles for Use", OECD/DAC Network on Development Evaluation

7. Identifier et analyser les orientations programmatiques pertinentes et réalistes en matière d'appui à la définition de processus/politique de justice transitionnelle et aux approches de relèvement communautaire ;

Portée de l'évaluation :

L'évaluation portera sur le projet PAJURR mis en œuvre sous la coordination du PNUD par le BCNUDH et SFCG sous la tutelle du Ministère National du Plan et en partenariat étroit avec les autorités provinciales (Ministère Provincial du Plan ; Ministère Provincial de la Justice) entre Novembre 2018 et Mai 2021. L'évaluation couvre ainsi toutes les interventions menées au niveau institutionnel, organisationnel et individuel dans la province du Kasai Central dans le cadre du projet PAJURR.

L'évaluation examinera la mise en œuvre du projet PAJURR et les résultats atteints en matière de consolidation de la paix en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet ainsi que sur l'ensemble des évidences collectées quant au suivi des produits et des résultats. Les questions d'évaluation sont basées sur les critères d'évaluation de l'OCDE et des critères spécifiques au PBF.

L'évaluateur doit veiller à ce que l'évaluation des résultats de la consolidation de la paix soit le principal axe de l'enquête. La majorité des projets de consolidation de la paix se structure selon des thématiques différentes utilisées dans une approche de complémentarité entre des objectifs humanitaires et de développement. Ainsi, l'évaluation du projet PAJURR doit inclure non seulement une réflexion sur les progrès accomplis dans les domaines thématiques mis en œuvre ainsi que sur la mesure dans laquelle ces progrès peuvent ou non avoir contribué à remédier aux facteurs de conflit.

Questions indicatives de l'évaluation :

Pertinence :

- Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans l'analyse de conflit ?
- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix en RDC lors de la conception du projet PAJURR ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre du projet ?
- Le projet était-il pertinent par rapport au mandat de consolidation de la paix de l'ONU et aux ODD, en particulier de l'ODD 16 ?
- Le projet répond-il aux besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de l'exécution du projet ?
- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il été pertinent et réactif pour soutenir les priorités de consolidation de la paix en RDC, et au Kasai Central en particulier ?
- La théorie du changement du projet PAJURR a-t-elle clairement articulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire le changement souhaité ? La théorie du changement était-elle fondée sur des évidences ?
- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il répondu aux lacunes de consolidation de la paix dans la province du Kasai Central et en RDC en général ?

Efficiences :

- Dans une approche globale, quelle a été l'efficacité de l'équipe du projet, de la planification et de la coordination du projet PAJURR (y compris entre les agences d'exécution et les parties

prenantes) ? Est-ce que les activités ont été mises en œuvre dans les délais requis ? Est-ce que les fonds ont été reçus dans les délais requis ?

- Dans quelles mesures la stratégie de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, y compris la sélection des partenaires d'exécution et la mise en œuvre des activités ?
- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il développé et suivi des outils de planification efficaces ?
- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il collecté et utilisé les données pour suivre les résultats obtenus ? Dans quelles mesures ces données mises à jour ont-elles été utilisées pour la gestion du projet ?
- Dans quelles mesures l'équipe du projet PAJURR a-t-elle communiqué avec les partenaires d'exécution, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires sur les progrès réalisés et les défis rencontrés ?
- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il permis d'optimiser l'utilisation des ressources ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?
- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il assuré des synergies entre les différents programmes mis en œuvre par les agences des Nations Unies et autres organisations d'exécution et bailleurs de fond intervenant dans le même domaine d'activités ?

Efficacité :

- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il atteint ses objectifs et résultats escomptés et contribué à la vision stratégique du projet ?
- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il intégré de manière substantielle le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre ?
- Dans quelles mesures la stratégie de ciblage du projet PAJURR était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation paix à un niveau de résultat approprié ?
- Quels sont les facteurs internes et externes qui ont eu un impact négatif sur l'atteinte des effets/résultats recherchés par le projet PAJURR ? Quelles sont les solutions de mitigations mises en place ou à mettre en place pour minimiser cet impact ?

Durabilité & Appropriation :

- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il contribué aux résultats stratégiques identifiés dans les plans stratégiques nationaux et internationaux ainsi que les réformes et politiques publiques nationales ?
- La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale et locale, l'utilisation des capacités nationales...) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
- Quelle est la force de l'engagement du Gouvernement (national & provincial) et de toutes les parties prenantes au projet PAJURR à pérenniser les résultats du projet PAJURR et des initiatives développées, notamment en matière de participation des femmes au sein du processus de paix ?
- Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales (provinciales) afin de garantir la pérennité et l'appropriation des efforts et des résultats ?

Cohérence :

- Dans quelles mesures le projet PAJURR a-t-il complété les interventions passées et en cours mises en œuvre par d'autres acteurs dans les zones d'intervention, en particulier des agences des Nations Unies ?
- Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet PAJURR sont-alignés sur d'autres projets financés par le PBF ?
- Comment les parties prenantes au projet PAJURR ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet PAJURR ?

Sensibilité au conflit:

- Le projet PAJURR avait-il une approche explicite sensible aux conflits ?
- Les capacités internes des agences d'exécution étaient-elles suffisantes pour garantir une approche continue sensible au conflit (mise en œuvre & suivi) ?
- Le projet PAJURR est-il responsable de tout impact négatif involontaire ?
- Un processus de monitoring continu d'évolutions du contexte et un processus de suivi de potentiel impact négatif ont-ils été définis et mis en œuvre ?

Catalytiques :

- Le projet PAJURR a-t-il été un catalyseur pour des ressources financières additionnelles et des opportunités programmatiques additionnelles ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres interventions en matière de consolidation de la paix ou a-t-il aidé à créer/redynamiser des plateformes extensives pour la consolidation de la paix ?
- Quelles sont les orientations programmatiques pertinentes et réalistes en matière de renforcement de la cohésion sociale, de développement de processus/politique de justice transitionnelle ?

Sensibilité temporelle:

- Le projet PAJURR a-t-il été opportun pour adresser un facteur de conflit ou tirer profit d'une opportunité spécifique/particulière ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour tirer parti d'une fenêtre d'opportunité d'engagement politique ?

Innovations :

- Dans quelles mesures l'approche du projet PAJURR était-elle innovante ? Peut-on identifier des bonnes pratiques et leçons apprises pour enrichir des approches similaires dans d'autres programmations ?

III. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION FINALE

La méthodologie spécifique et le plan de travail de l'évaluation finale du projet PAJURR seront élaborés et présentés par le consultant et validés par l'UPAQ du Bureau du PNUD RDC. L'évaluation finale sera conduite dans le respect des principes d'évaluation énoncés dans [le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation](#)⁴ et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies](#)⁵.

⁴ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

⁵ <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

La méthodologie proposée devra s'appuyer sur la conduite de diverses activités permettant d'établir une triangulation des données quantitatives et qualitatives et avoir des réponses aux questions évaluatives, issue notamment :

1. De la **revue documentaire** en utilisant toutes les sources disponibles au sein du PNUD, du BCNUDH, de SFCG ainsi que des partenaires de mise en œuvre (autorités provinciales ; institutions judiciaires ; ONG...) : note conceptuelle, documents de programme, termes de références des activités ; compte rendu des organes de gouvernance et des mécanismes de coordination ; études et évaluations connexes...
2. Examen systématique des *données de suivi et des évaluations internes* et des rapports réguliers quant à l'atteinte des résultats ;
3. Des *entretiens structurés ou semi-structurés, les focus groups* avec les responsables de l'exécution des projets (PNUD, BCNUDH, SFCG), le bailleur (Fond de Consolidation de la Paix) et les bénéficiaires (Ministère du Plan et Ministère de la Justice au niveau national et provincial ; Cours et Tribunaux civils et militaires ; Barreau ; ONGs sélectionnées pour les travaux de réhabilitation des infrastructures communautaires ; victimes de violations des droits humains ; individus sélectionnés pour les travaux HIMO...). Il s'agira également de rencontrer les différentes autorités politico-administratives de la province du Kasai Central et des territoires ciblés spécifiquement ainsi que la société civile.
4. *Des visites de terrain* dans les différents territoires d'intervention du projet PAJURR : Ville de Kananga ; Territoire de Luiza, Territoire de Dibaya, Territoire de Kazumba.

Le consultant sera libre de proposer tout autre outil ou approche pertinente pour la réalisation de cette évaluation. Il/Elle sera également libre de prendre contact avec toutes les personnes et/ou institutions qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation de son mandat. Le PNUD devra faciliter la prise de contact du consultant avec toutes les parties prenantes identifiées.

IV. PRODUITS ATTENDUS DE L'EVALUATION (PRESTATIONS DE L'EQUIPE D'EVALUATION)

Les principaux produits attendus de l'équipe d'évaluation sont :

- **Produit 1 : Note méthodologique et plan de travail de l'évaluation** (validés par le Team Leader de l'UPAQ du PNUD) :
Ce document décrit l'approche de l'évaluation en incluant la méthodologie spécifique de l'évaluation du projet PAJURR, y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour collecter l'ensemble des données nécessaires pour répondre aux objectifs de l'évaluation. Ce document devra aussi indiquer la façon de mesurer le suivi des progrès de la mission d'évaluation. Les questionnaires pour les entretiens (semi-structurés et/ou focus groups) et la matrice de conception d'évaluation seront inclus comme annexe de ce document. Un chronogramme de l'évaluation sera également partagé et validé.
- **Produit 2 : Rapport provisoire d'évaluation** (validé par le Team Leader de l'UPAQ du PNUD) :
Il s'agit d'un rapport en français qui reprend synthétiquement les principaux constats et conclusions des activités menées avec toutes les parties prenantes dans le cadre de l'évaluation selon les objectifs de l'évaluation. Ce document ne peut excéder 25 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Il sera partagé avec toutes les parties prenantes pour obtenir leurs commentaires et observations.
- **Produit 3 : Rapport final d'évaluation** (validé par le Team Leader de l'UPAQ du PNUD) :

Il s'agit d'un rapport final en français de l'évaluation conduite, répondant aux objectifs fixés par ces termes de référence et répondant aux questions de l'évaluation. Ce document ne peut excéder 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Il sera partagé avec toutes les parties prenantes.

V. **PROFIL DU CONSULTANT ET COMPETENCES REQUISES**

Afin de réaliser cette évaluation finale du projet PAJURR mis en œuvre par le PNUD, le BCNUDH et SFCG et ses partenaires, un(e) consultant(e) national(e) sera recruté(e). Il/elle devra justifier d'expériences similaires dans la conduite d'évaluation finale de projet ainsi que de connaissances et expériences en matière de consolidation de la paix, de relance de l'économie locale et de processus de justice transitionnelle. Il est important que le/la consultant(e) maîtrise parfaitement le français (écrit et parlé) ainsi que le Tshiluba.

Profil général du consultant :

- Démontrer une solide expérience en matière de conduite d'évaluation finale de projet dans le domaine de la consolidation de la paix ;
- Maîtriser parfaitement le français (écrit et parlé) et la connaissance de langue locale de la province du Kasai Central (tshiluba) est fortement recommandée.;
- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ;
- Démontrer sa capacité à travailler sans faire de discrimination d'ordre culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité sociopolitique ;
- Démontrer de la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé ;

<i>Compétences</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités accrues d'analyse et de synthèse ; • Capacités accrues de rédaction ; • Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation ; • Aptitude à tenir des délais contraignants ; • Aptitude à travailler sous pression et dans un contexte sécuritaire difficile ; • Parfaite maîtrise des logiciels de collecte de données numériques et d'analyse des données en sciences sociales ; • Maîtriser les logiciels bureautiques courants (Microsoft Office) et internet.
<i>Education :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un diplôme universitaire de master en sciences sociales, sciences politiques, droit ou dans tout autre domaine pertinent.
<i>Expérience :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience de minimum 10 ans en matière de gestion et de conduite d'évaluation de projet de consolidation de la paix, stabilisation, renforcement de la cohésion sociale ; • Expérience démontrée dans le domaine de la stabilisation et renforcement de la cohésion sociale (notamment à travers la lutte contre l'impunité, l'approche 3x6, le relèvement communautaire, la justice transitionnelle) ; • Excellentes capacités d'analyses et de production de réflexions/orientations stratégiques de haut niveau ; • Connaissance de l'environnement politique, social, économique de la province du Kasai Central ; • Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation ;
<i>Connaissances</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise indispensable de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral. La

<i>linguistiques :</i>	connaissance de langue locale de la province du Kasai Central (tshiluba) est fortement recommandée.
------------------------	---

VI. ETHIQUE ET DEONTOLOGIE D'ÉVALUATION

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation](#)⁶ et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies](#)⁷.

VII. MODALITES D'EXECUTION DE L'ÉVALUATION

Le PNUD n'est pas le principal destinataire de cette évaluation, mais l'un des destinataires dont le rôle principal est de fournir un appui stratégique (mobilisation de toutes les parties prenantes) et administratif. Le rôle principal du PNUD est d'assurer la coordination afin de gérer tout le processus de l'évaluation entre les différentes composantes du projet PAJURR, les partenaires clés et le/la consultant(e). Le PNUD devra aussi s'assurer de la diffusion du rapport et de l'utilisation des recommandations afin d'orienter stratégiquement les interventions futures.

a. Commanditaire de l'évaluation

L'UPAQ sous l'autorité du Team Leader pour : 1) fournir des conseils à l'équipe en charge de l'évaluation ; 2) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'évaluation ; 3) recommander l'acceptation du rapport final de l'équipe d'évaluation.

b. Équipe d'évaluation

Le/la consultant(e) national(e) pour soumettre l'approche méthodologique et le plan de travail, effectuer l'évaluation réelle dans les différentes zones d'intervention du projet PAJURR et auprès des parties prenantes identifiées et élaborer les rapports provisoire et final conformément aux termes de référence.

c. Co-gestionnaires de l'évaluation

L'Analyste au Programme, la Coordinatrice au programme de l'Unité Consolidation de la Paix et Renforcement de la Démocratie avec le chef du projet PAJURR et les experts de mise en œuvre du projet ainsi que l'expert(e) suivi-évaluation du projet PAJURR et les points focaux des agences d'exécution du projet PAJURR (BCNUDH, SFCG) pour: 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence, le commanditaire de l'évaluation et le/la consultant(e) en charge de l'évaluation; 3) fournir au consultant l'assistance administrative et les informations et données requises ; 4) analyser le document d'approche méthodologique et les rapports provisoire et final d'évaluation pour s'assurer que la version finale est conforme aux standards en vigueur dans le domaine de l'évaluation.

d. Groupe de référence

Les représentants des parties prenantes (Ministère du Plan et Ministère de la Justice au niveau national et provincial, le STAREC, les Cours et Tribunaux militaires et civils, le Barreau, les partenaires de

⁶ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

⁷ <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

mise en œuvre, les bénéficiaires directs, la société civile et le bailleur) pour i) appuyer la collecte des données requises ; ii) surveiller le progrès de l'évaluation, et iii) passer en revue le rapport provisoire d'évaluation et apporter leurs contributions.

VIII. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'ensemble du processus d'évaluation se déroulera pendant 30 jours ouvrables (mission perlée sur une période de 2 mois maximum) suivant le calendrier ci-après (qui pourra être amendé en fonction de la situation sanitaire) :

<i>Cadre Chronologique</i>	<i>Étapes</i>
01/03/2021	Publication des offres pour le recrutement du bureau d'étude/cabinet ; sélection des candidats, notification des candidats retenus
29/03/2021	Arrivée du consultant national à Kananga
01/04/2021	Transmission et validation de la méthodologie, du Plan d'évaluation et du chronogramme de l'évaluation – Produit 1
Du 05/04/2021 au 26/04/2021	Mission d'évaluation sur le terrain : collecte de données auprès des partenaires de mise en œuvre ; contacts avec les autorités et les bénéficiaires à Kananga et dans les territoires.
27/04/2021	Réunion de débriefing avec toutes les parties prenantes au projet, restitution des principaux constats et conclusions, de l'équipe d'évaluation
30/04/2021	Production et transmission du Rapport provisoire d'évaluation (Produit 2) : Il s'agit d'un rapport en français qui reprend synthétiquement les principaux constats et conclusions des activités menées avec toutes les parties prenantes dans le cadre de l'évaluation selon les objectifs de l'évaluation. Ce document ne peut excéder 25 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Il sera partagé avec toutes les parties prenantes pour obtenir leurs commentaires et observations. Les parties prenantes auront un maximum de 7 jours (07/05/2021) pour faire des commentaires et observations
07/05/2021	Production et transmission du Rapport final d'évaluation (Produit 3) : Il s'agit d'un rapport final en français de l'évaluation conduite, répondant aux objectifs fixés par ces termes de référence et répondant aux questions de l'évaluation. Ce document ne peut excéder 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Il sera partagé avec toutes les parties prenantes.

IX. COÛTS / BUDGET

Les coûts de la mission seront supportés suivant les barèmes du PNUD et tiendront compte des rubriques et modalités de paiement ci-après :

1. Les Honoraires pour la durée de l'évaluation et la réalisation des livrables :
 - i) 40% à la soumission et validation de la note méthodologique ;
 - ii) 20% à la soumission et validation du rapport provisoire ;
 - iii) 40% à la soumission et validation du rapport final ;
2. Les frais de mission et de déplacement dans les territoires.

Annexe 1 : Documents de projet à examiner (la liste n'est pas exhaustive)

- Note conceptuelle et document du projet PAJURR (budget ; cadre de résultat, théorie du changement) ;
- Rapports narratifs et financiers semestriels et annuels ;
- Comptes rendus des comités des pilotage ;
- Comptes rendus des comités techniques ;
- Plan de travail annuel